

Contacts médias :

(Berlin) :

Jana Kotalik/Sarah Tyler /Jesse Garcia

Tel : +49 (0) 30 3438 2019

press@transparency.org

<http://www.transparency.org>

Alt Moabit 96

10559 Berlin, Germany

Tel: +49-30-3438 2061/19

Fax: +49-30-3470 3912

Sous embargo jusqu'au mercredi 16 mars 2005 à 10h00 TU

A L'ATTENTION DES JOURNALISTES : pour demander un exemplaire de presse du *Rapport Mondial sur la Corruption 2005* ou le consulter par voie électronique, veuillez écrire à gcr@transparency.org ou visiter le site www.globalcorruptionreport.org.
Pour les demandes d'interview, prière d'écrire à l'adresse suivante : press@transparency.org

Un monde « bâti sur les pots-de-vin » ? La corruption dans la construction ruine les Etats et coûte des vies humaines, dénonce le rapport de TI

Le *Rapport mondial sur la corruption 2005* de Transparency International montre comment la corruption dans le secteur de la construction sape le développement économique et risque d'entraver la reconstruction d'après-guerre en Irak et ailleurs.

TI publie ses Normes minimales en matière de marchés publics
pour endiguer la corruption.

Londres, Paris, le 16 mars 2005 --- « La corruption qui affecte les grands projets publics est un obstacle rédhibitoire au développement durable » a affirmé aujourd'hui Peter Eigen, Président de Transparency International (TI), lors du lancement du *Rapport mondial sur la corruption 2005* de TI. « La corruption dans les marchés publics sévit à la fois dans les pays développés et en développement », a-t-il ajouté. « Quand le montant d'un pot-de-vin prend le pas sur l'optimisation des ressources », affirme-t-il, « il en résulte des constructions de mauvaise qualité et une piètre gestion des infrastructures. La corruption gaspille de l'argent, ruine les Etats et coûte cher en vies humaines ». TI est la plus grande organisation non gouvernementale internationale luttant contre la corruption à l'échelle mondiale.

« Les sommes investies dans la reconstruction de pays comme l'Irak doivent être préservées de la corruption » a déclaré M. Eigen aujourd'hui. « La transparence doit aussi être le maître mot à l'heure où les bailleurs de fonds promettent des sommes colossales pour la reconstruction des pays affectés par le tsunami en Asie » a-t-il ajouté. Le *Rapport mondial sur la corruption 2005*, préfacé par Francis Fukuyama, consacre un dossier spécial à la construction et aux reconstructions d'après-guerre et met en lumière toute l'urgence, pour les pouvoirs publics, de garantir la transparence des dépenses publiques et pour les multinationales, de cesser de verser des pots-de-vin tant sur leur marché intérieur qu'à l'étranger.

« Les révélations successives sur le scandale qui entoure le programme « pétrole contre nourriture » financé par l'ONU en Irak montrent l'impérativité d'adopter des règles strictes sur les conflits d'intérêts et des procédures d'appel d'offres ouvertes et transparentes » a précisé M. Eigen. Comme Reinoud Leenders et Justin Alexander le rappellent dans le *RMC 2005*, la majeure partie des dépenses prévues pour la construction et les marchés publics en Irak n'ont pas encore été engagées. « Si des mesures urgentes ne sont pas prises », écrivent-ils, l'Irak deviendra « le plus grand scandale de corruption de l'histoire ».

Pour marquer la publication de son *Rapport mondial sur la corruption 2005*, TI a également lancé ses Normes minimales en matière de marchés publics, qui établissent les règles nécessaires à la transparence dans ce domaine. Selon Juanita Olaya, responsable du Programme « Marchés publics » de TI, « les bailleurs de fonds internationaux et les pays bénéficiaires doivent faire plus d'efforts pour garantir la transparence des marchés publics en introduisant des procédures efficaces de lutte contre la corruption dans tous les projets. Des

sanctions sévères sont nécessaires contre les entreprises qui versent des pots-de-vin, notamment en leur retirant le contrat et en les inscrivant sur liste noire pour les exclure des futurs appels d'offres ».

Les Normes de TI appellent les autorités chargées des marchés publics à garantir que les contrats sont soumis à une procédure d'appel d'offres ouverte et concurrentielle. Les autres mesures proposées comprennent la mise à jour d'une liste noire des sociétés impliquées dans le versement de pots-de-vin, la divulgation publique de l'ensemble de la procédure et la garantie d'un contrôle indépendant par des organes de supervision et par la société civile. Les Normes de TI préconisent également le recours au Pacte d'Intégrité de TI, par lequel les pouvoirs publics et les sociétés soumissionnaires s'engagent à s'abstenir de toute corruption. Le Pacte d'Intégrité est un outil qui a déjà réussi à réduire la corruption et les coûts de dizaines de procédures de passation de marchés dans le monde entier et qui va maintenant être mis en œuvre en Allemagne, dans le cadre du développement de l'aéroport international de Berlin-Brandebourg pour des investissements estimés à 2 milliards d'euros.

« Les pays de l'OCDE doivent se conformer à leurs obligations aux termes de la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption et cesser de verser des pots-de-vin, que ce soit dans leur pays ou à l'étranger » a poursuivi M. Eigen. « Vu la multiplication des lois contre la corruption et des codes de conformité et la progression du principe de bonne gouvernance, les dirigeants d'entreprises n'ont plus d'excuses pour payer des pots-de-vin » a-t-il ajouté. Selon lui, l'ajout d'un dixième principe de lutte contre la corruption au Global Compact (pacte global) des Nations Unies, qui a été signé par près de 2 000 entreprises internationales, ainsi que l'approbation d'un engagement à lutter contre la corruption par 63 sociétés des secteurs de l'énergie, de la métallurgie, de l'extraction minière, du génie civil et de la construction lors du Forum Economique Mondial de Davos en janvier 2005 sont des signes encourageants. Le défi à relever par les entreprises, désormais, est d'appliquer des mesures strictes de lutte contre la corruption.

Les coûts de la corruption

L'ampleur de la corruption est amplifiée par la taille et la diversité du secteur de la construction, estimé à quelque 3 200 milliards de dollars américains par an à l'échelle mondiale. Le *Rapport mondial sur la corruption 2005* présente des études de cas détaillées sur des projets d'infrastructure de grande envergure – par exemple, le versement de pots-de-vin internationaux pour garantir l'attribution des marchés liés au barrage du Lesotho et l'implication de la classe politique dans des malversations dans le cadre de la construction d'un incinérateur de déchets à Cologne, en Allemagne.

Le *Rapport mondial sur la corruption 2005* montre qu'un manque de transparence dans les projets de grande envergure peut avoir un effet désastreux en termes de développement économique. « A cause de procédures de passation de marchés corrompues, les pays en développement se retrouvent avec des infrastructures inférieures aux normes et une dette excessive » a déclaré Peter Eigen. La corruption élève les coûts et réduit la qualité des infrastructures. Mais le coût de la corruption se compte aussi en vies humaines. Les dommages causés par les catastrophes naturelles telles que les tremblements de terre sont amplifiés dans les régions où les inspecteurs des travaux ont été soudoyés pour passer outre les règles de planification et de construction. La corruption détourne l'argent des programmes de santé publique et d'éducation pour le rediriger vers des projets d'infrastructure à forte intensité de capital. La corruption peut également avoir des conséquences environnementales désastreuses ; des projets tels que le barrage de Yacyretá en Argentine, la centrale nucléaire de Bataan aux Philippines et le barrage de Bujagali en Ouganda ont tous fait l'objet d'allégations de détournement de fonds.

Prendre des mesures pour prévenir la corruption

En même temps que la publication du *Rapport mondial sur la corruption 2005*, Transparency International lance une initiative internationale visant à prévenir la corruption dans les projets de construction. Neill Stansbury, directeur de projet en matière de construction et de génie civil à TI Royaume-Uni, qui dirigera cette initiative, a dit aujourd'hui que « la corruption qui affecte les projets de construction peut être évitée si toutes les parties mettent en place les mesures préventives nécessaires. Ceci requiert une action internationale coordonnée de la part des gouvernements, des banques, des agences de crédit à l'exportation, des maîtres d'ouvrage, des entrepreneurs et de toutes les autres parties susceptibles d'être impliquées ». TI a spécifiquement élaboré une série d'évaluations des risques, de plans d'action et d'outils de lutte contre la corruption pour ce secteur et les utilisera pour faire pression sur les organisations visées pour qu'elles prennent des mesures afin de prévenir les pots-de-vin.

Le *Rapport mondial sur la corruption 2005* apporte également une évaluation détaillée de la situation de la corruption dans le monde grâce à 40 rapports pays rédigés par les sections nationales de Transparency International et d'autres experts. L'ouvrage contient en outre les résultats des dernières recherches sur la corruption et les moyens de la combattre, notamment en étudiant les liens existant entre la corruption et des aspects tels que la pollution, l'appartenance à l'un ou l'autre sexe (ou sexospécificité) et les investissements étrangers.

L'édition française du *Rapport mondial sur la corruption 2005* est publiée aux éditions **Economica** (ISBN 2-7178-5025-2) +33 1 45 78 12 92, Fax : +33 1 45 75 05 67). L'ouvrage peut être commandé (pour 23€ plus les frais d'envoi et d'emballage) auprès des libraires en ligne, des libraires traditionnels ou de l'éditeur. L'édition en anglais est publiée par **Pluto Press** (ISBN 0 7453 2396 0).

« Les ouvrages de la corruption » dénoncés dans le *Rapport mondial sur la corruption 2005* :

- Le **Lesotho** Highlands Water Project (projet hydraulique des hauts plateaux du Lesotho) pour lequel 2 millions de dollars américains de pots-de-vin auraient été payés par Acres International et 11 sociétés internationales impliquées dans la construction de barrages.
- Le projet d'incinérateur de Cologne, en **Allemagne**, qui aurait englouti 13 millions de dollars américains versés en pots-de-vin lors de la construction d'une usine d'incinération de déchets d'une valeur de 500 millions de dollars.
- Le projet de barrage hydroélectrique de Yacyretá érigé à la frontière entre l'**Argentine** et le **Paraguay** avec le soutien de la Banque Mondiale, qui inonde les marais d'Ibera. Suite aux dépassements de coûts, l'électricité générée à Yacyretá n'est pas rentable et doit être subventionnée par l'Etat. Selon le directeur du Bureau de vérification générale du Paraguay, 1,87 milliards de dollars américains de dépenses investies dans ce projet « ne sont pas soutenues par les justificatifs juridiques et administratifs nécessaires ».
- La retenue du barrage de Bakun, au Sarawak en **Malaisie**, qui doit submerger 700km² de forêt équatoriale. Le contrat de développement de ce projet a été confié à un exploitant en bois ami du gouverneur du Sarawak. Le gouvernement provincial du Sarawak est toujours à la recherche de clients pour consommer l'électricité qui sera produite par cet ouvrage.
- La centrale nucléaire de Bataan aux **Philippines**, dont la construction a coûté plus de 2 milliards de dollars américains. L'entrepreneur, Westinghouse, a admis avoir payé 17 millions de dollars de commissions à un ami de l'ancien Président Marcos. Le réacteur est situé sur une ligne de faille active qui représente un risque majeur de contamination nucléaire si la centrale devient un jour opérationnelle.
- Le barrage de Bujagali en **Ouganda**, actuellement sous le coup d'une enquête pour corruption menée par la Banque Mondiale et quatre pays différents après qu'une filiale britannique de la société de construction norvégienne Veidekke a admis le versement d'un pot-de-vin à un haut fonctionnaire ougandais. Les effets cumulés sur l'environnement du barrage de Bujagali et d'autres barrages sur le Nil n'ont jamais été évalués.

Les Normes minimales de Transparency International en matière de marchés publics¹

Les autorités chargées des marchés publics devraient :

1. appliquer un code de conduite par lequel l'autorité contractante et son personnel s'engagent à respecter une stricte politique de non-corrupcion. Cette politique doit tenir compte des possibilités de conflits d'intérêts et prévoir des mécanismes de dénonciation de la corruption et de protection des dénonciateurs ;
2. permettre à une entreprise de soumissionner seulement si elle applique un code de conduite par lequel l'entreprise et son personnel s'engagent à respecter une politique stricte de non-corrupcion ;
3. tenir à jour une liste noire des entreprises contre lesquelles il existe suffisamment de preuves de leur implication dans des actes de corruption. Exclure, pour une période donnée, les entreprises inscrites sur liste noire, de la liste des soumissionnaires agréés pour les projets de l'autorité concernée ;
4. veiller à ce que figurent, dans tous les contrats passés entre l'autorité et ses contractants, fournisseurs et prestataires de services, des dispositions obligeant les parties à un respect strict des politiques de non-corrupcion. La meilleure méthode d'y parvenir sera peut-être d'exiger le recours à un pacte

¹ Il s'agit d'une version abrégée des Normes. Le texte intégral peut être consulté dans le *Rapport mondial sur la corruption 2005*.

d'intégrité par lequel l'autorité et les entreprises soumissionnaires s'engagent à s'abstenir de prendre ou de donner des pots-de-vin ;

5. faire en sorte que les marchés publics d'une valeur supérieure à un plafond peu élevé fassent l'objet d'un appel d'offres concurrentiel ;
6. donner à tous les soumissionnaires, et de préférence au grand public également, un accès facile aux informations relatives à toutes les phases du processus de passation de marché, notamment aux processus de sélection et d'évaluation ainsi qu'aux conditions du contrat et à tout amendement qui y serait apporté ;
7. veiller à ce que, tout au long du processus de passation de contrat, aucun des soumissionnaires n'ait accès à des informations privilégiées, en particulier celles concernant le processus de sélection ;
8. donner suffisamment de temps aux soumissionnaires pour leur permettre de préparer leurs offres et remplir les conditions de présélection le cas échéant ;
9. faire en sorte que tout ordre de « modification » de la valeur du contrat ou du cahier des charges au-delà d'un seuil cumulé soit contrôlé à un haut niveau, de préférence par l'organe de prise de décision qui a alloué le contrat ;
10. garantir que les organes de contrôle et d'audit interne et externe sont indépendants et fonctionnent efficacement et que le public peut accéder aux rapports qu'ils ont produits. Tout retard anormal dans l'exécution du projet doit déclencher des contrôles supplémentaires ;
11. veiller à la séparation des fonctions clés, de sorte que la responsabilité de l'évaluation de la demande, de la préparation, de la sélection, de la signature de contrat, de la supervision et du contrôle de projet soit assignée à des organes différents ;
12. appliquer des principes administratifs de prudence tels que l'utilisation de comités au stade de la prise de décision et la rotation du personnel occupant des postes sensibles. Le personnel responsable des processus d'approvisionnement devrait être bien formé et percevoir un salaire adéquat ;
13. promouvoir la participation des organisations de la société civile en qualité de contrôleurs indépendants tant des soumissions que de l'exécution des projets.